

Séance du : 27 juin 2016

n° 26/2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Sophie MANIAGO, Sandrine VALETTE.
Mrs Georges MERIC, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, François DEMANGEOT, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAULT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

B.BARJOU à O.GUERRA, JC.de BORTOLI à N.CALMET, M.DUTECH à D.VIENNE, MF.GAUBERT à A.MAMY, P.GREFFIER à P.POUNT BISET, S.OURLIAC à A.ITIER, B.STUDER à JP POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 33

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Olivier GUERRA, Alain ITIER, Albert MAMY, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE.

Excusés :

Mmes Catherine PUIG, Agnès SOULIER.

Mrs Guy BONDOUY, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Luc GOUXETTE, Pierre IZARD, Patrick MAUGARD, Louis PALOSSE, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Mise en place d'un Conseil en Energie Partagé par le PETR du Pays Lauragais

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait la compétence liée à l'élaboration, la modification et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Lauragais,

Vu la délibération du 7 décembre 2015 du Comité Syndical du PETR approuvant à l'unanimité le projet de territoire notamment axé sur l'objectif d'accompagner le territoire vers la transition énergétique.

Mr le Président, expose à l'assemblée les éléments suivants :

A travers son projet de territoire approuvé en Comité Syndical du 7 décembre 2015 et par ses EPCI membres, le PETR a affiché sa volonté d'œuvrer en matière de transition énergétique en mettant en place des actions concrètes, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant notamment d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision.

Dans la continuité de cette démarche volontaire, et dans un contexte économique de plus en plus contraint, le PETR, en tenant compte de sa dimension interdépartementale, souhaite apporter des solutions à ses communes notamment en proposant la mise en place d'un conseiller en énergie partagé.

Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) propose une expertise technique mutualisée comprenant :

- Un diagnostic des consommations d'énergie du patrimoine communal (bâtiment et véhicules communaux, éclairage public, ressource en eau, ...)
- Des préconisations, un accompagnement et un suivi dans leur mise en œuvre.

Ce service, porté par le PETR, permettrait aux communes volontaires de bénéficier de ces prestations pour une durée de 3 ans.

A noter que le plan de financement proposé (sollicitation Europe, Région, Ademe...) n'engagera pas de frais supplémentaires pour le PETR, et que seules les communes bénéficiant de ce service le financeront.

Un recensement des communes intéressées est actuellement en cours, l'objectif étant d'atteindre une enveloppe d'environ 15 000 à 20 000 habitants, nécessaire pour une mission optimale de l'Energéticien.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Le Comité Syndical ouïe l'exposé de Monsieur le Président, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

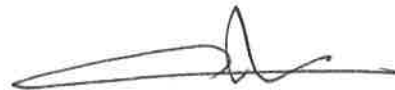
1°) –**AUTORISE** le Président à lancer les démarches relatives à la mise en place de ce service au PETR,

2°) – **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à demander toutes subventions relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 27 juin 2016

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

